

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2021

Présidente : PEIRO Marielle

Conseillers présents : ALASSET Jean-Luc, BELINGUIER Hervé, MAYNADIER Eric, MERELO Géraldine, PELISSIER Sébastien, POIRIER Elise, TERRIER Véronique, VALDERRAMA Alain, VIDONI Joëlle, VISENTIN Franck.

Le Conseil Municipal a été convoqué le 16/04/2021 pour 20h30.  
La séance est ouverte à 20h40.

VIDONI Joëlle a été nommé secrétaire de séance.

## **1. Travaux d'un bâtiment (garage) Rue de l'école,**

(Délibération n°17-2021, Annule et remplace la délibération n°15-2021)

Suite à de nouveaux éléments intervenus sur la bâtisse depuis le 9/04/2021, Madame la Maire a convoqué la commission « travaux et sécurité ». Cette dernière a décidé de procéder à la démolition du bâtiment.

De nouveaux devis ont été demandés pour actualisation.  
Les entreprises suivantes ont répondu :

- 1. «ASSALIT EURL» dont le devis s'élève à 10 452 € TTC.**
- 2. «NEROCAN Bâtiment» dont le devis s'élève à 15 000.00 € TTC.**
- 3. «EURL VALLEZ Bernard» dont le devis s'élève à 9 294.00 € TTC.**

Monsieur Franck VISENTIN, adjoint au maire explique la situation. Il expose les différentes interventions prévues par les entreprises. Il précise que la commission travaux a choisi l'entreprise VALLEZ.

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer entre ces 3 propositions.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE, à 1 Abstention et 10 voix POUR :

**D'autoriser** Madame la Maire à signer tous documents nécessaires à la finalisation de ce dossier et notamment d'accepter le devis de l'entreprise «EURL VALLEZ Bernard» proposé d'un montant de 7745 € HT (9294 € TTC),

## **2. Achat Armoire positive et Lave-vaisselle : Demande de subventions.**

(Délibération n°18-2021)

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2021

Les membres de la commission « finance » et « travaux » informent l'assemblée que la chambre froide de la salle des fêtes est tombée en panne et n'est pas réparable.

Ils indiquent également que le lave-vaisselle non professionnel n'est plus adapté à la cantine et montre des signes de dysfonctionnement.

Monsieur Franck VISENTIN a demandé plusieurs devis. Les commissions ont choisi la société SAS LOCCAS'PRO.

1. «Armoire positive blanche» dont le devis s'élève à **1923.60 € TTC.**
2. «Lave-vaisselle frontal» dont le devis s'élève à **1921.80 € TTC.**

Madame la Maire précise que pour un achat en dessous de 40000 €HT, les pouvoirs adjudicateurs peuvent acheter sans mise en concurrence ni publicité (seuil de dispense de procédure).

Elle rappelle la délibération n° 12-2020 du 3 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui donnait délégation de signature pour tout achat inférieur à 2000 € HT, or, les 2 devis présentés par la commission finance ne dépassent pas le seuil de délégation de signature : elle demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer uniquement sur la demande des subventions.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

1. **De charger** Madame la Maire de demander les deux subventions (pour chaque devis cités) auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
2. **D'autoriser** Madame la Maire à signer tous documents nécessaires à la finalisation de ces dossiers de demande de subvention.

### 3. Questions et informations diverses

Absence de questions diverses.

Madame la Maire lève la séance à 21H20

Fait à Lagarde, le 09 juin 2021

**Marielle PEIRO,**  
Présidente

**Joëlle VIDONI**  
Secrétaire de séance